

---

# **Priorités annuelles d'intervention de la MRC de Portneuf 2024-2025**

---

## **Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2**

---

Adoptées par le conseil des  
représentants le 17 avril 2024

Résolution CR 094-04-2024

---



## **Priorités annuelles d'intervention de la MRC de Portneuf 2024-2025**

---

**Considérant que** la MRC doit établir ses priorités d'intervention en fonction des objets établis à l'article 21 de l'entente sur le Fonds régions et ruralité et qui se détaillent comme suit :

- 21.1 La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- 21.2 Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- 21.3 La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- 21.4 La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- 21.5 L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires;
- 21.6 Le soutien au développement rural dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin;

**Considérant que** la MRC de Portneuf, afin d'établir ses priorités d'intervention sur le territoire, a tenu compte des recommandations du Plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf 2030 ainsi que des orientations qui découlent du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Portneuf établi en 2016;

**Considérant que** les orientations ont été discutées lors d'une rencontre de travail avec la commission du développement social et économique le 15 avril 2024 puis avec le conseil des représentants de la MRC le 17 avril 2024 pour adoption;

Il est retenu et adopté que les priorités d'intervention pour le territoire de la MRC de Portneuf, en 2024-2025, se détaillent ainsi :

### **Selon l'objet 21.1 : Planification de l'aménagement et développement du territoire :**

- Maintenir les ressources humaines afin de finaliser les projets dans lesquels la MRC s'est investie en 2023-2024 au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Maintenir la mise en œuvre des actions découlant de la planification stratégique concertée (Portneuf 2030) et y affecter les ressources nécessaires au suivi et aux communications;
- Procéder à la mise à jour du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Portneuf et assurer le suivi du plan actuellement en vigueur;
- Procéder à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- Procéder à la réalisation d'un Plan climat pour la MRC de Portneuf;
- Procéder à la révision du Plan directeur du Parc naturel régional de Portneuf;
- Procéder à la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf;

- Maintenir le suivi et la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour la MRC de Portneuf, notamment par la création d'un comité interne à la MRC sur les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles, et ce afin d'établir des lignes directrices.

**Selon l'objet 21.2 : Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou partage de services :**

- Étudier, faciliter et accompagner le regroupement de différents services techniques des municipalités, et ce notamment au niveau des services incendie;
- Maintenir et développer les services des cellules liées au Plan local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU).

**Selon l'objet 21.3 : Promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise :**

- Assurer les services de première ligne aux entreprises et entrepreneurs de la région;
- Soutenir financièrement les entreprises grâce au Fonds de soutien aux entreprises;
- Aider, supporter, accompagner et faciliter le développement des secteurs signature de la MRC de Portneuf, notamment l'agroalimentaire, l'agricole, le tourisme, la culture, la forêt et le manufacturier;
- Encourager et soutenir la relève et le transfert des entreprises de notre territoire;
- Assurer le maintien et l'animation d'un comité aviseur dans le secteur du tourisme dans la MRC de Portneuf et procéder à la mise à jour de la stratégie de développement touristique 2024-2029;
- Encourager et soutenir l'innovation dans les entreprises de notre territoire;
- Participer à la mise en œuvre de la nouvelle entente ERAC avec Québec International et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec;
- Soutenir l'adoption de pratiques durables et responsables au sein des entreprises du territoire;
- Soutenir les initiatives régionales des différentes chambres de commerce du territoire et travailler de concert avec elles afin de développer une vision et des services régionaux en développement économique.

**Selon l'objet 21.4 : Mobilisation des communautés et soutien aux projets structurants :**

- Maintenir le suivi et la mise en œuvre de son plan de communication pour la MRC et tout particulièrement pour son Service de développement économique afin de développer un sentiment d'appartenance au sein de la communauté, d'assurer une mobilisation des différents acteurs du milieu et promouvoir une identité portneuvoise;
- Mettre en place, en collaboration avec une firme spécialisée, un plan de mobilité durable intégrée en transport collectif pour la MRC de Portneuf;
- Collaborer à la mise en œuvre de la planification stratégique, avec la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf, de l'axe traversant la MRC de Portneuf;

- Soutenir des projets structurants, notamment dans les domaines social et culturel, par l'accompagnement et le support au niveau d'infrastructures et d'immobilisations à rayonnement régional.

**Selon l'objet 21.5 : Établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional :**

- Participer et collaborer, avec d'autres MRC de la Capitale-Nationale et la CMQ, à l'entente sectorielle avec le Secrétariat à la Capitale-Nationale, le ministère des Transports et de la Mobilité durable et le ministère de la Culture et des Communications sur le thème de la sauvegarde des paysages : *Entente spécifique pour la mise en valeur des paysages 2022-2025*;
- Assurer le suivi, avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), de l'entente pour la mise en œuvre du « Programme de partenariat territorial des MRC de la Capitale-Nationale 2023-2026 »;
- Assurer le suivi de l'entente 2022-2025 avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) concernant le Programme d'appui aux collectivités (PAC) et mettre en œuvre le plan d'action prévu à l'entente dont la création d'une filière immigration au sein de l'équipe de la MRC et ainsi soutenir les entreprises et organismes dans le recrutement de la main-d'œuvre et favoriser l'intégration harmonieuse des nouveaux arrivants dans la MRC;
- Assurer le suivi d'une entente avec le Secrétariat à la jeunesse d'une durée de 12 mois pour la mise en œuvre du plan d'action en lien avec la Stratégie jeunesse de la MRC de Portneuf;
- Participer au renouvellement de l'entente du Pôle d'économie sociale de la Capitale-Nationale pour les années 2024-2026;
- Assurer le suivi de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis* en partenariat avec les MRC de la Capitale-Nationale, la CMQ, l'UPA Capitale-Nationale et Côte-Nord, la Ville de Québec et la Ville de Lévis 2023-2025.

**Selon l'objet 21.6 : Soutien au développement rural :**

- Assurer le déploiement de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie par le biais de l'accompagnement du milieu, de l'analyse, de la connaissance, de l'animation et de la concertation du territoire grâce à l'apport de l'expertise de ressources techniques et du Fonds de soutien aux projets structurants;
- Favoriser la préservation du patrimoine bâti d'intérêt en participant à l'entente du MCC, le PSMMPI : Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;
- Assurer la mise en œuvre d'un plan d'action quant aux enjeux de développement en lien avec la sécurité alimentaire dans la MRC de Portneuf, et ce dans ses communautés.